

Pièces à fournir après préaccord de la mairie

- ✓ Photocopie pièce d'identité du demandeur
- ✓ Attestation police d'assurance responsabilité civile couvrant l'événement dans les lieux utilisés
- ✓ Une caution de 850 € par chèque sera demandée
- ✓ Pour les associations : Copie des statuts + déclaration au Journal Officiel
- ✓ Pour tout spectacle : une fiche technique descriptive obligatoire
- ✓ Texte descriptif et visuel de l'événement afin de paraître dans le programme de l'ECBF

DEVIS ESTIMATIF DE LA LOCATION				Nbre de jour :		Nbre d'heure :	
<i>Cochez la case correspondante</i> X <input type="checkbox"/>				Association de Forcalquier		Association Extérieure	
*manifestation entrée gratuite				Base (8h)	Base (8h) * entrée gratuite	Base (8h)	+ l'heure supplémentaire
1	Hall/cuisine/salle de spectacle			376 €	188 € *	748 €	90 € / h
2	Hall /salle de spectacle			280 €	142 € *	560 €	70 € / h
3	Hall/cuisine			204 €	102 € *	308 €	38 € / h
4	Hall			56 €	44 € *	114 €	14 € / h
Chaises	Matériel mis en place et rangé par vos soins	Nbre		Gratuit			
Tables		Nbre					
Régisseur technique son et lumière				240 € (10 heures maximum par jour)			
Utilisation du parc sonorisation				Non facturé, valorisé à 577 € / jour			
Utilisation du parc d'éclairage scénique				Non facturé, valorisé à 450 € / jour			
Présence obligatoire d'un agent SSIAP1 durant la présence du public pour les spectacles				Forfait de 95 € Forfait de 130 € le dimanche			
Nettoyage suivant les espaces utilisés :				Tout = 500 € // Hall + cuisine = 300 € // Hall = 150 €			
Coût total							

La réservation de la salle devient définitive à la réception de la convention signée

Date :

Signature :

Conditions d'occupation

Obligation de se conformer à la réglementation en vigueur quant à l'affichage et au bruit.

Barbecue et feux artifices sont interdits. Les décors doivent être classés M1 (réaction au feu)

Respect du sens de circulation (pas de stationnement devant l'espace culturel)

Licence provisoire obligatoire dans le cas d'une buvette (à demander en mairie)

Un état des lieux sera effectué avant et après la location - sous-location interdite -

Un devis final sera établi avec la convention, faisant apparaître la participation de la ville sur la location de l'ECBF

Décision du Maire	Avis de la commission culture
-------------------	-------------------------------